



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

2^e SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2022

Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la 2^e séance extraordinaire du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge tenue le 19 décembre 2022, se déroulant immédiatement après la fin de la 1^{re} séance extraordinaire du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge débutant à 19 h, soit à 19 h 10, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 25, rue L'Annonciation Sud, à laquelle sont présents les conseillers suivants : MM. Daniel Forget, Pierre Alexandre Morin, Gilbert Therrien, Alain Otto, Claude Paradis, Sébastien Bazinet et Yves Bélanger (maire de la Municipalité de La Macaza).

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Lacasse.

La directrice générale, Mme Lucie Bourque, la directrice des finances et directrice générale adjointe, Mme Martine Vézina, et la greffière, Mme Catherine Denis-Sarrazin, sont également présentes.

La conseillère en relations publiques et développement économique, Mme Marlène Paquin, est aussi présente.

Cette séance est enregistrée et rendue disponible pour visionnement sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge, et ce, le lendemain de la séance.

1. OUVERTURE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 10. Le maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Denis Lacasse, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

Le maire adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes.

1.2 CONFIRMATION DES PRÉSENCES

Suite à la confirmation, de vive voix, de leurs présences, M. le maire atteste de la présence de chacun des participants.

048/19-12-2022-A

1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière à savoir :

1. **OUVERTURE**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Confirmation des présences
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Période de questions du public

2. **URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

- 2.1 Aucun sujet n'est présenté

3. **AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

- 3.1 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro A-2022-50 décrétant et établissant les quotes-parts payables par les municipalités liées de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'année 2023

4. **CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

- 4.1 Aucun sujet n'est présenté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

2^e SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2022

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

5.1 Aucun sujet n'est présenté

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Aucun sujet n'est présenté

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Aucun sujet n'est présenté

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Aucun sujet n'est présenté

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1 Aucun sujet n'est présenté

10. DIVERS

10.1 Aucun sujet n'est présenté

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil, si tous les membres sont présents, tout au long de la séance.

ADOPTÉE

1.4 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est posée.

2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2.1 Aucun sujet n'est présenté.

3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

3.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO A-2022-50 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES ET ÉTABLISSANT LES QUOTES-PARTS PAYABLES PAR LES MUNICIPALITÉS LIÉES DE L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE POUR L'ANNÉE 2023

Le conseiller Daniel Forget donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro A-2022-50 décrétant et établissant les quotes-parts payables par les municipalités liées de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'année 2023.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseiller Daniel Forget dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge dans les jours qui suivent la présente séance.

4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

4.1 Aucun sujet n'est présenté.

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

5.1 Aucun sujet n'est présenté.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

2^e SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2022

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Aucun sujet n'est présenté.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Aucun sujet n'est présenté.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Aucun sujet n'est présenté.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1 Aucun sujet n'est présenté.

10. DIVERS

10.1 Aucun sujet n'est présenté.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est posée.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du conseiller Sébastien Bazinet, M. Denis Lacasse, maire et président de l'assemblée, déclare la séance levée. Il est 19 h 12.

Denis Lacasse, maire

Catherine Denis-Sarrazin, greffière

Je, Denis Lacasse, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Lacasse, maire